

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

N° AS29

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Neuder, Mme Gruet et Mme Corneloup

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.